

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 9 mars 2026

Séance du : 9 mars 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 20

Absents ou excusés : 10

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 26.03.737

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025
Annexe : Compte Financier Unique 2025

Le 9 mars 2026 à 14h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du Département, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice-Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (20 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Patrick LEFEBVRE), Monsieur Victor DENOUVION, Madame Isabelle HARDY (pouvoir à Madame Florence SIORAT), Messieurs Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT, Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Brigitte SEGARD, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (10 membres)

Messieurs Daniel CALAS Serge DEUILHE, Laurent FOREST Olivier GUERRA, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Madame la PRESIDENTE indique qu'à compter de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplace le compte administratif et le compte de gestion établis respectivement par Haute-Garonne Ingénierie-ATD et la paierie départementale.

Elle présente aux membres du Conseil d'Administration les résultats du compte financier unique 2025 tels qu'ils figurent dans le document budgétaire ci-annexé qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Exercice 2025	Dépenses	Recettes (report inclus)
<i>Prévu :</i>	612 496,00 €	612 496,00 €
Réalisé :	502 506,67 €	609 850,54 €
Reste à réaliser :	0,00 €	0,00 €

Investissement :

Exercice 2025	Dépenses	Recettes (report inclus)
<i>Prévu :</i>	319 296,00 €	326 722,00 €
Réalisé :	64 672,53 €	326 074,84 €
Reste à réaliser :	11 813,01 €	0,00 €

Résultats de clôture de l'exercice 2025 :

Fonctionnement :	107 343,87 €
Investissement :	261 402,31 €
Résultat global :	368 746,18 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2025 présenté par Madame la PRESIDENTE, tel que figurant dans le document ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI